

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le mardi 28 mai 2019 à 13 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Est absent :

M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13295-05-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13296-05-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-

verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 23 avril 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13297-05-19

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 AVRIL 2019**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 11 avril 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF DU 8 MAI 2019**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 8 mai 2019, à savoir :

- Demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-l'Or quant au transport collectif régional en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec;
- Demande d'appui de la MRC de Témiscouata quant au loyer associé aux frais d'attaches aux poteaux pour les projets de déploiement de réseau de fibres optiques.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13298-05-19

DÉPÔT DES COMPTES RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et les comptes rendus suivants :

- Procès-verbaux du comité consultatif agricole | 25 mai 2016 et 6 septembre 2017
- Procès-verbal du conseil d'administration de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement | 6 février 2019
- Compte rendu du Comité culturel | 12 décembre 2018
- Procès-verbaux du conseil d'administration du CLD | 7 février 2019 et 8 avril 2019
- Procès-verbal du comité d'investissement commun (FLI-FLS) |

13 mars 2019

- Procès-verbal du comité exécutif du CLD | 13 mars 2019
- Compte rendu du Comité de suivi PADF | 13 mars 2019
- Comptes rendus du Comité paritaire MRC-CTAL | 26 février, 28 mars et 2 mai 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13299-05-19

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DES LAURENTIDES - NOMINATION D'UN
REPRÉSENTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES
MEMBRES**

ATTENDU que M. Gilbert Pilote, représentant au Conseil d'administration de l'Agence, n'a pas le droit de vote à l'assemblée des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides;

ATTENDU que ladite assemblée aura lieu le 14 juin 2019 à 11 h, au bureau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à Mont-Tremblant;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité de nommer Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza comme représentante lors de l'assemblée des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides afin de nommer M. Gilbert Pilote, à titre de délégué pour siéger au conseil d'administration de ladite Agence.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13300-05-19

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES
LAURENTIDES**

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité de nommer M. Gilbert Pilote comme représentant au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides.

ADOPTÉE

**SOMMES DISPONIBLES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE
AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS**

La directrice générale adjointe informe les maires et mairesses que le 30 avril dernier, à Saint-Sauveur, avait lieu la rencontre des agentes et des agents de développement culturel des régions de Laval, Lanaudière et des Laurentides. Lors de cette rencontre

annuelle, la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC) informe les participants d'une possible bonification des sommes allouées dans le cadre de la politique culturelle du Québec pour septembre 2019. Des crédits réguliers seraient également rendus disponibles à l'automne 2019.

Également, à l'automne 2019, le MCC lancera l'appel de projets Culture et inclusion. Ce programme a pour objectif de soutenir la réalisation de projets culturels au profit des personnes qui risquent l'exclusion ou qui ont un faible revenu. Il vise aussi à soutenir des projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux. Ce programme découle de la mesure 15.3 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 et de la mesure 2 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023. Les maires et mairesses sont invités à informer leur personnel et à suivre ces annonces.

BILAN DE L'APPEL DE PROJETS 2019 DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) 2019

La directrice générale adjointe informe les maires et mairesses que le projet de Carrefour Bois-Chantants a été retenu dans le cadre de l'appel de projets 2019 du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), il se verra remettre la somme de 6 500,00 \$ sous le volet Production, diffusion, promotion et consolidation / Mobilité. Cette entente est en partenariat avec la MRC d'Antoine-Labelle.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13301-05-19

PRÉSENTATION DU BILAN DES CONSULTATIONS | AD VISION

ATTENDU les consultations citoyennes menées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du projet AD_VISION;

ATTENDU la présentation faite aux différents partenaires le 16 mai 2019;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport de consultations citoyennes AD_VISION.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13302-05-19

OCTROI DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES ADM-04-2019 - FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION RÉGIONAL POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU le lancement de l'appel d'offres public ADM-04-2019 quant à la fourniture d'un système de radiocommunication régional pour les services de sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU le dépôt du rapport de la secrétaire et recommandation du comité de sélection, daté du 16 avril 2019, lequel fait état qu'une seule soumission conforme a été reçue, soit celle du Groupe CLR, mais que le prix soumis accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation de la MRC;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, l'article 938.3 du Code municipal du Québec permet à la MRC de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé à la MRC de négocier avec Groupe CLR dans le but de conclure un contrat à un prix se rapprochant davantage du montant établi dans l'estimation;

ATTENDU QUE, lors d'une rencontre tenue le 21 mai 2019, Groupe CLR a présenté à la MRC une nouvelle offre à un prix inférieur et répondant à toutes les exigences des documents de l'appel d'offres ADM-04-2019;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat dans le cadre de l'appel d'offres ADM-04-2019 quant à la fourniture d'un système de radiocommunication régional pour les services de sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle à Groupe CLR au prix soumis dans son offre datée du 27 mai 2019, soit pour un prix total de 401 159,98 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13303-05-19

**FINANCEMENT DU SYSTÈME DE
RADIOCOMMUNICATION RÉGIONAL**

ATTENDU les enjeux en matière de radiocommunication sur l'ensemble du territoire, et ce, depuis plusieurs années;

ATTENDU que le 24 avril 2018, le conseil de la MRC a accepté le scénario de financement #2, représentant un coût d'acquisition de 41 516 \$ pour l'implantation des tours par les municipalités;

ATTENDU que le 16 octobre 2018, une communication a été transmise aux directeurs généraux des municipalités pour les informer des coûts associés aux projets pour leur municipalité, les invitant à réserver cette somme à leur budget 2019;

ATTENDU que selon l'estimation de départ, il a été convenu d'utiliser une somme provenant du Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU l'échéancier du projet et les besoins des municipalités à cet effet;

ATTENDU le scénario budgétaire présenté pour assumer les coûts relatifs au contrat ADM-04-2019 quant à la fourniture d'un

système de radiocommunication régional pour les services de sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'approuver le scénario budgétaire présenté et d'accepter qu'un montant de 41 516 \$ soit facturé aux municipalités selon le partage proposé au scénario budgétaire.

Il est de plus résolu d'accepter qu'une somme de 81 350 \$ soit prise à même le Fonds de développement des territoires (FDT) afin de financer le projet et de modifier en conséquence les résolutions MRC-CC-12887-04-18 et MRC-CC-12956-06-18.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13304-05-19

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL POUR LA SURVEILLANCE DU DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION RÉGIONAL

ATTENDU l'octroi du contrat dans le cadre de l'appel d'offres ADM-04-2019 quant à la fourniture d'un système de radiocommunication régional pour les services de sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU que la MRC a besoin d'un accompagnement professionnel pour la surveillance du déploiement du système de radiocommunication;

ATTENDU l'offre de services proposée par M. Denis Aubé, technicien senior en radiocommunication et consultant pour la firme Origine SENC.

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de M. Denis Aubé et de lui accorder une banque de 70 heures, au taux de 100 \$ de l'heure, pour accompagner la MRC dans la surveillance du déploiement du système de radiocommunication.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13305-05-19

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ

ATTENDU la consultation publique dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé tenue le 22 mai dernier, conformément à l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport de la consultation publique dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé du 22 mai 2019.

ADOPTÉE

M. Mathieu Meilleur, coordonnateur régional en sécurité incendie et civile, est présent. Il fait un retour sur la rencontre de sécurité incendie pour les secteurs de la Lièvre.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13306-05-19

MANDAT À LA MRC POUR LE DÉPÔT D'UNE AU PROGRAMME DE MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

ATTENDU que les municipalités de Sainte-Anne-du-Lac, Mont-Saint-Michel, Ferme-Neuve, Saint-Aimé-du-lac-des-Iles, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Lac-du-Cerf, Kiamika, Lac-des-Écorces, Chute-Saint-Philippe, Lac-Saint-Paul et la ville de Mont-Laurier désirent présenter un projet d'étude de faisabilité organisationnelle et économique pour la mise en commun de leurs services de sécurité incendie;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle soit autorisée à préparer une demande d'aide financière au programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13307-05-19

ACCEPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE CTAL

ATTENDU l'entente-cadre signée entre la CTAL et la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle prévoit à son article 9.4 que la Coopérative doit, pour chacun de ses exercices financiers, présenter préalablement pour recommandation, sa grille tarifaire/politique de prix au conseil de la MRC;

ATTENDU le dépôt de la grille tarifaire de la CTAL et de l'analyse comparative quant à l'internet et la téléphonie;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité de recommander l'adoption de la grille tarifaire de la CTAL et de l'analyse comparative quant à l'internet et la téléphonie, telles que déposées.

ADOPTÉE

APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE 2017-2023 (PAGIEPS)

La directrice générale informe les maires et mairesses des échéanciers quant à l'appel de projets dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS). Le comité local procédera à l'analyse le 16 juin prochain.

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) 2019-2020 - APPEL DE PROJETS ET ÉCHÉANCIER

La directrice générale informe les maires et mairesses du lancement de l'appel de projets dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions 2019-2020 et de l'échéancier pour le dépôt des projets. Les projets peuvent être soumis jusqu'au 5 juillet 2019.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13308-05-19

DÉPÔT DES PRIORITÉS RÉGIONALES DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

ATTENDU que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), a demandé à toutes les régions du Québec de fixer des priorités régionales;

ATTENDU que le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides a fixé les priorités régionales;

ATTENDU que pour que puissent être mis en œuvre les projets émanant des éditions 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 du FARR, des priorités régionales doivent être fixées pour les Laurentides et ses territoires;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposées par le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides les priorités régionales quant au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU SALON DU LIVRE DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

M. Stéphane Roy, maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus informe les maires et mairesses que le Salon du livre de Notre-Dame-du-Laus a besoin de davantage de soutien financier de la part de ses partenaires. À défaut, la municipalité devra revoir le modèle de l'événement. Une demande d'aide financière devrait être transmise incessamment.

RETOUR SUR LE SALON RÉGIONAL DE L'EMPLOI

La directrice générale fait un retour sur le Salon Laurentides en emploi 2019 qui s'est déroulé à Saint-Jérôme le 11 mai 2019.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FONDATION
DE LA MRC POUR L'ENVIRONNEMENT**

La directrice générale informe les maires et mairesses que l'assemblée générale annuelle de la Fondation de la MRC pour l'environnement se tiendra à la Salle des préfets le 29 mai 2019 à 19 h.

ÉCHANGES QUANT AU PROJET DE LOI 128

Les maires et mairesses échangent quant aux différentes façons de procéder quant à la gestion des chiens dangereux dans leur municipalité.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13309-05-19

AVENIR DES COMMISSIONS SCOLAIRES

ATTENDU l'annonce des intentions du Premier ministre du Québec, M. François Legault, quant à l'abolition des commissions scolaires;

ATTENDU l'importance d'avoir, au Québec, des commissions scolaires avec à leur tête, des élus au suffrage universel;

ATTENDU que cette gouvernance de proximité est essentielle pour garantir l'équité afin que le système d'éducation réponde aux besoins de tous les élèves sur l'ensemble du territoire québécois, et contribue à la modernisation et à l'avenir du Québec;

ATTENDU que le conseil de la MRC souhaite mettre sur pied un comité de travail en partenariat avec la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN), afin de sensibiliser les députés régionaux à l'importance de celle-ci dans le maintien et le développement des institutions scolaires du territoire;

ATTENDU que le maintien d'une gestion locale en milieu scolaire favoriserait la compréhension et l'adaptation des institutions aux réalités de notre milieu, réalités différentes de l'éducation sur le territoire;

ATTENDU que cette proximité entre la CSPN, les écoles et la population demeure essentielle pour répondre aux besoins de tous les élèves sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU que l'éducation demeure une priorité pour les élus de territoire;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de demander au Gouvernement du Québec de maintenir les commissions scolaires à l'intérieur d'un cadre de gouvernance renouvelé, où les élus scolaires sont choisis démocratiquement par l'ensemble de la population du Québec.

Il est de plus résolu que la MRC d'Antoine-Labelle forme un comité de travail en partenariat avec la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13310-05-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE CONTRIBUTION AVEC SENTIER TRANSCANADIEN | ÉTUDE D'AVANT-PROJET - PONT AU KM 198

ATTENDU les efforts considérables entrepris par la MRC les dernières années dans la mise en valeur du site de l'ancienne gare située au km 200 et l'appui financier du FARR dans ces projets;

ATTENDU que l'aménagement de la voie de contournement aménagée suite à la fermeture du pont au km 198 brise le lien pour accéder au site de l'ancienne gare au km 200;

ATTENDU les problématiques de la voie de contournement qui entraînent des difficultés d'accessibilité majeure des personnes vieillissantes et des jeunes familles;

ATTENDU les problématiques de sécurité de la voie de contournement quant à sa géométrie et sa cohabitation avec les véhicules dans les rues municipales et industrielles;

ATTENDU la valeur patrimoniale élevée, l'importance historique et la qualité du paysage à l'endroit du pont du km 198;

ATTENDU le dépôt de l'entente de contribution avec Sentier Transcanadien;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, l'entente de contribution avec Sentier transcanadien pour un montant de 30 000 \$ concernant l'étude d'avant-projet pour le pont km 198.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13311-05-19

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) VIS-À-VIS LES ENJEUX SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU la correspondance transmise par la direction générale de la MRC d'Antoine-Labelle à la direction générale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec, le 3 mai 2019 concernant le pont situé au km 198 sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service d'ingénierie à transmettre, en complément à la correspondance

envoyée le 3 mai 2019, une correspondance au ministère des Transports du Québec demandant une rencontre afin d'échanger sur les solutions possibles et les intentions du ministère sur les enjeux quant au pont situé au km 198.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13312-05-19

**ÉTUDE D'AVANT-PROJET DU PONT KM 198 SUR LE PARC
LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD | FONDS D'APPUI AU
RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)**

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec;

ATTENDU que les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017 par le comité directeur du FARR pour 2018-2019 sont:

1. Assurer la compétitivité économique des Laurentides;
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ces citoyens;
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables;
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire;
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

ATTENDU les efforts considérables entrepris par la MRC les dernières années dans la mise en valeur du site de l'ancienne gare située au km 200 et l'appui financier du FARR dans ces projets;

ATTENDU que l'aménagement de la voie de contournement aménagée suite à la fermeture du pont au km 198 brise le lien pour accéder au site de l'ancienne gare au km 200;

ATTENDU les problématiques de la voie de contournement aménagée suite à la fermeture du pont au km 198 qui entraînent des difficultés d'accessibilité majeure des personnes vieillissantes et des jeunes familles;

ATTENDU les problématiques de sécurité de la voie de contournement quant à sa géométrie et sa cohabitation avec les véhicules dans les rues municipales et industrielles;

ATTENDU la valeur patrimoniale élevée, l'importance historique et la qualité du paysage à l'endroit du pont du km 198;

ATTENDU la contribution financière de Sentier Transcanadien à hauteur de 30 000 \$ pour réaliser l'étude d'avant-projet;

ATTENDU que les honoraires professionnels relatifs à l'élaboration de l'étude d'avant-projet qui inclut des études complémentaires telles qu'analyse géotechnique et environnementale et que ceux-ci dépassent le montant d'aide de

30 000 \$ du Sentier transcanadien;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à déposer un projet dans le cadre du FARR 2019-2020, enveloppe dédiée à la MRC d'Antoine-Labelle quant à sa dévitalisation, et ce, pour un montant maximum de 20 000 \$ concernant l'étude d'avant-projet pour l'élaboration de la construction d'une passerelle abaissée dans l'axe aval du pont existant d'une portée de 50 mètres.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tous les documents nécessaires relativement à cette demande.

ADOPTÉE

ÉTAT DE SITUATION DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) | GARE DE MONT-LAURIER

La directrice du service d'ingénierie informe les maires et mairesses du déroulement de l'échéancier de la phase 2 des travaux d'aménagement d'un pôle touristique et communautaire sur le site de l'ancienne gare ferroviaire de Mont-Laurier. L'échéancier ayant dû être revu étant donné les délais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le projet a donc été présenté sur 2 années financières du programme du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13313-05-19

REGISTRES DE CHÈQUES AVRIL 2019

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 53420 à 53603, totalisant 804 824,57 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2019;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 515177 à 515194 (élus), le numéro 112305 (élus), les numéros 515132 à 515176 (employés), et les numéros 515195 à 515239 (employés), totalisant 127 316,45 \$, dont 127 000,51 \$ en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2019.
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1299 à 1303, totalisant 4 407,61 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2019;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 422 à 427, totalisant 136 018,95 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril

2019;

- le registre de chèques Fiducie, portant les numéros 687 et 688, totalisant 4 473,35 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2019;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 893 à 923, totalisant 124 337,61 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2019.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13314-05-19

RAPPORT SOMMAIRE DES DEMANDES DE RÉVISIONS ET DE VÉRIFICATIONS POUR LES RÔLES

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport sommaire des demandes de révisions et de vérifications pour les rôles déposés en 2019, préparé par le service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CC 13315-05-19

EMBAUCHE - CHARGÉE DE PROJET AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DU TERRITOIRE

ATTENDU la tenue du concours 19-AD-05 pour le poste de chargé(e) de projet au développement culturel et du territoire, classe V, poste occasionnel à temps complet et les entrevues tenues le 24 mai 2019;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU que la candidate retenue n'est pas disponible avant 2020;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'embaucher, à compter du, ou vers le, 1^{er} mai 2020, pour une période de 12 mois, Mme Dominique Gagné-Supper afin de combler un poste occasionnel de chargée de projet au développement culturel et du territoire, classe V, à temps complet.

Il est de plus résolu d'entreprendre un processus de sélection pour combler le remplacement temporaire du poste de chargée de projet au développement culturel et du territoire jusqu'à l'entrée en fonction de Mme Gagné-Supper.

ADOPTÉE

Mme Francine Laroche quitte la séance, il est 14 h 45.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13316-05-19

**SIÈGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL
DE LA CULTURE DES LAURENTIDES**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle occupe actuellement un siège au conseil d'administration du Conseil de la culture des Laurentides à titre de membre "partenaire du milieu";

ATTENDU l'intérêt pour la MRC d'Antoine-Labelle de maintenir sa participation au sein du conseil d'administration du Conseil de la culture des Laurentides;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de nommer Mme Dominique Gagné-Supper, agente de développement culturel et du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à titre de représentante de la MRC d'Antoine-Labelle au sein du Conseil de la culture des Laurentides.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-12700-11-17.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13317-05-19

**EMBAUCHE - TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE,
CLASSE IIM*, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET**

ATTENDU la tenue du concours 19-EV-02 pour le poste de technicien en évaluation foncière, classe IIM* (terrain) poste occasionnel à temps complet et les entrevues tenues le 15 mai 2019;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'embaucher M. David Coursol afin de combler un poste occasionnel de technicien en évaluation foncière, classe IIM*, à temps complet pour une période de 24 mois, soit du 17 juin 2019 au 18 juin 2021, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13318-05-19

**PROPOSITION QUANT À LA PLAQUE HONORIFIQUE -
MME DENISE JULIEN**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13098-11-18 autorisant la direction générale à entreprendre les démarches afin de faire concevoir une plaque honorifique au nom de Mme Denise Julien apposée sur le pont « Ceizur »;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par

Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'autoriser tel que déposé la proposition de texte quant à la plaque honorifique pour Mme Denise Julien.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13319-05-19

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO D'AVRIL 2019

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8089 à 8112, totalisant 15 733,16 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2019.

Les chèques portant les numéros 8106, 8108 et 8111 sont datés du 2 mai 2019 et apparaîtront au registre des salaires de mai.

ADOPTÉE

PANNEAUX D'ÉVACUATION D'URGENCE DANS LE CADRE DU PROJET SUMI

M. Mathieu Meilleur, coordonnateur régional en sécurité incendie et civile, informe les maires et mairesses de l'installation de panneaux d'évacuation d'urgence dans le cadre du projet de services d'urgence en milieu isolé (SUMI) et présente la carte qui sera distribuée dans toutes les municipalités de la MRC, indiquant les emplacements des panneaux.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13320-05-19

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT #2019-340

ATTENDU que la ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2019-340 modifiant son règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2019-340 de la ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13321-05-19

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT
D'URBANISME DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE :
RÈGLEMENT # 2019-341**

ATTENDU que la ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2019-341 modifiant son règlement numéro 182 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2019-341 de la ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13322-05-19

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT
D'URBANISME DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE :
RÈGLEMENT # 2019-342**

ATTENDU que la ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2019-342 modifiant son règlement numéro 183 relatif à la construction;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2019-342 de la ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13323-05-19

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT
D'URBANISME DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE :
RÈGLEMENT # 2019-343**

ATTENDU que la ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2019-343 modifiant son règlement numéro 184 relatif au lotissement;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2019-343 de la ville de

Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13324-05-19

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT
D'URBANISME DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE :
RÈGLEMENT # 2019-344**

ATTENDU que la ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2019-344 modifiant son règlement numéro 185 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2019-344 de la ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13325-05-19

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 QUANT AU
RÈGLEMENT RÉGIONAL D'ABATTAGE D'ARBRES DE LA
FORÊT PRIVÉE**

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Céline Beaugard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'activité 2018 sur le règlement d'abattage d'arbres de la forêt privée de la MRC d'Antoine-Labelle, lequel démontre une constance des certificats d'abattage d'arbres émis annuellement, soit 119 certificats en 2018 comparativement à 108 pour l'année 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13326-05-19

**DEMANDE D'AVIS DE LA CPTAQ QUANT À UNE
DEMANDE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES (MELCC)**

ATTENDU la demande d'avis transmise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) reçue le 30 avril 2019;

ATTENDU que cette demande vise l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 6 217 688 du cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Lac-des-Écorces;

ATTENDU que ce projet vise à régulariser la gestion du barrage Reno;

ATTENDU que l'évaluation des impacts agricoles en fonction des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* permet, notamment, de conclure que ce projet n'est pas de nature à causer des impacts négatifs sur le potentiel et les possibilités agricoles des terrains avoisinants, que la perte de superficie en culture est minimisée et que l'utilisation prévue n'est pas de nature à générer des distances séparatrices;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle a procédé à l'analyse dudit projet et est d'avis que ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'à son document complémentaire;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif agricole de la MRC d'Antoine-Labelle contenue dans sa résolution MRC-CCA-132-04-19;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande reçue le 30 avril 2019 de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) quant à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 6 217 688 du cadastre du Québec dans la municipalité de Lac-des-Écorces afin de régulariser la gestion du barrage Reno.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) : BILAN DE LA MISE EN OEUVRE 2018 ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2019

Mme Nadia Brousseau, chargée de projet du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, présentent aux maires et mairesses le bilan de la mise en œuvre 2018 et le plan de mise en œuvre 2019 du PDZA.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13327-05-19

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) : BILAN DE LA MISE EN OEUVRE 2018 ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2019

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le bilan de la mise en œuvre 2018 et le plan de mise en œuvre 2019 du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13328-05-19

RELANCE DU COMITÉ SUR LES AIRES PROTÉGÉES

ATTENDU que le Conseil des ministres du gouvernement du

Québec a adopté ses orientations en matière d'aires protégées le 20 avril 2011;

ATTENDU que la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides avait mis sur pied un comité régional consultatif sur les aires protégées;

ATTENDU que suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance régionale par le gouvernement du Québec le 28 avril 2015, la MRC d'Antoine-Labelle a relancé les travaux du comité régional sur les aires protégées le 27 octobre 2015 (MRC-CC-11851-10-15);

ATTENDU que le conseil de la MRC a suspendu indéfiniment les travaux du comité suite aux constats d'absence de consensus au sein des membres du comité (MRC-CC-12506-04-17);

ATTENDU la demande reçue de la direction des aires protégées du MELCC de relancer les travaux du comité régional sur les aires protégées afin de faire le point sur les derniers développements et les échéanciers gouvernementaux;

ATTENDU que les autorités du MELCC ont confirmé leurs intentions de consulter les instances régionales et la population avant de prendre leur décision;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité de relancer les travaux du comité régional sur les aires protégées suite à une mise à jour du mandat du comité auprès de la direction sur les aires protégées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13329-05-19

**DEMANDE D'UTILISATION DU FONDS DU PARC
RÉGIONAL DU POISSON BLANC**

ATTENDU que lors de la création du parc régional du Poisson Blanc (PRPB), la MRC a procédé à la création du fonds de mise en valeur du PRPB;

ATTENDU que ce fonds est destiné à recevoir toutes sommes provenant de transactions issues d'une entente de délégation de gestion foncière signée par la MRC et les ministères concernés dont notamment les baux de location ou la vente de terrain;

ATTENDU que le fonds du PRPB dispose actuellement de sommes provenant de la vente de huit terrains de villégiature dans le secteur du Lac Cuillérier;

ATTENDU que la MRC s'est dotée d'une politique d'utilisation dudit fonds, et ce, afin d'encadrer les utilisations potentielles de celui-ci;

ATTENDU que la corporation du Parc du Poisson-Blanc a déposé un projet accompagné d'une demande d'utilisation du fonds du parc;

ATTENDU que la demande vise l'obtention d'une subvention de 20 000\$ et d'un prêt sans intérêt de 50 000\$ dans le but d'acquérir un équipement essentiel au maintien de la qualité des services offerts par le parc;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire a procédé à l'étude de la demande et qu'il juge celle-ci conforme et qu'elle répond aux objectifs de la politique;

ATTENDU que le fonds dispose des sommes requises pour répondre positivement à la demande telle que déposée;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de répondre favorablement à la demande de la corporation et d'autoriser les services financiers à procéder au versement d'une aide financière de 20 000 \$ en subvention non remboursable pour la réalisation du projet, et ce, à même le fonds de mise en valeur du PRPB.

Il est de plus résolu de consentir à la corporation, à même le fonds de mise en valeur du PRBR, un prêt sans intérêt au montant de 50 000 \$ pour la réalisation du projet, ce prêt sera remboursable selon un terme et un amortissement de 5 ans, par versements annuels égaux et consécutifs payables le 1^{er} juillet de chaque année, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et le préfet à signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, les documents requis à ces fins, dont notamment la convention de prêt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13330-05-19

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE
DÉLÉGATION DE GESTION FONCIÈRE DANS LE PARC
RÉGIONAL DU POISSON BLANC**

ATTENDU qu'en vertu de l'entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État dans le parc régional du Poisson-Blanc, la MRC d'Antoine-Labelle s'est vue confier certains pouvoirs et responsabilités de gestion sur certaines parties des terres du domaine de l'État identifiées comme étant les zones de récréation principales du parc;

ATTENDU qu'à cet effet, la MRC est autorisée à gérer les droits d'utilisation et à émettre les autorisations requises à ces fins;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service de l'aménagement du territoire, M. Jocelyn Campeau, ou à son défaut, la directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire, Mme Emmanuelle Marcil, à signer les demandes d'autorisation et les baux, en vertu de l'entente de délégation foncière en des terres du domaine de l'État dans le parc régional du Poisson-Blanc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13331-05-19

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)
POUR LE FORAGE DE PUIITS D'OBSERVATION SUR TPI
DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION DE
CONNAISSANCE DES EAUX SOUTERRAINES (PACES)**

ATTENDU l'entente de collaboration entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la MRC d'Antoine-Labelle quant au forage de puits d'observation sur les territoires publics intramunicipaux (TPI) dans le cadre du projet d'acquisition de connaissance des eaux souterraines (PACES);

Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle l'entente de collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques quant au forage de puits d'observation sur les territoires publics intramunicipaux (TPI) dans le cadre du projet d'acquisition de connaissance des eaux souterraines (PACES).

ADOPTÉE

M. Stéphane Roy quitte la séance, il est 15 h 25.

**RETOUR SUR L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DU PARC
RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE**

La directrice générale fait un retour sur une correspondance reçue le 13 mai 2019 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles quant à la délégation de la gestion foncière de la zone de récréation principale du Pôle du lac Windigo du Parc régional de la Montagne du Diable. Celle-ci mentionne que la Direction régionale est dorénavant favorable de manière conditionnelle à recommander à leurs autorités une délégation de gestion de cette zone. La MRC devra cependant voir à l'adoption d'un règlement encadrant la tarification des activités sur le territoire des parcs régionaux. Un projet de règlement sera soumis incessamment au conseil de la MRC à cet effet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13332-05-19

COMITÉ LOGEMENT SOCIAL

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité de nommer M. Denis Charette, à titre de représentant sur le comité en logement social de la Corporation de développement communautaire (CDC) Hautes-Laurentides et d'abroger la résolution MRC-CC-13164-01-19.;

ADOPTÉE

Mme Céline Beauregard quitte la séance, il est 15 h 30.

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RÉSOLUTION MRC-
CC 13333-05-19

ADOPTION DU BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE ET DU REGISTRE ANNUEL DES PROJETS PADF 2018-2019

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que ces MRC ont conclu, le 11 mai 2018, une entente inter-MRC de fourniture de services professionnels avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer la gestion et les mandats de l'entente de délégation auprès du MFFP;

ATTENDU que les MRC participantes à l'entente ont formé un comité de suivi de l'entente pour assurer sa mise à œuvre;

ATTENDU que le cadre normatif du PADF prévoit que les MRC signataires de l'entente adoptent un bilan de planification annuelle et un registre annuel des projets pour chaque année du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter le bilan de planification annuelle et le registre annuel des projets PADF de l'année 2018-2019. Il est de plus résolu de recommander l'adoption dudit bilan par les conseils des MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ledit registre annuel des projets PADF dans le cadre de la reddition de comptes à transmettre au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

M. Normand St-Amour quitte la séance, il est 15 h 35.

N'ayant plus quorum, les points suivants seront à titre informatif.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS | BUDGET 2019-2020

Ce point sera traité au prochain conseil de la MRC.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS | PLAN D'ACTION 2019-2020

Ce point sera traité au prochain conseil de la MRC.

RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DE PRIORISATION CONCERNANT L'APPEL DE PROJETS 2019-2020 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) - VOLET INTERVENTIONS CIBLÉES

Ce point sera traité au prochain conseil de la MRC.

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Les jeunes ont le béguin pour les régions
- Nouveau programme de microsubventions par Santé Canada
- Formation sécurité civile – 11 septembre 2019
- Guide sur les bâtiments municipaux en bois publié par CECOBOIS
- Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2019-2020
- Démarche d'analyse de besoins du Centre de référence sur l'environnement bâti et la santé (CREBS)

VISITEURS

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) ET RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL) – RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Mmes Rose-Marie Schneeberger et Marie-Ève Garceau, respectivement de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, sont présentes. Les maires et mairesses sont informés du rapport annuel de suivi de la MRC d'Antoine-Labelle – PGMR conjoint 2016-2020. Le rapport annuel sera déposé au conseil de la MRC du 25 juin prochain et sera ensuite transmis à Recyc-Québec avant la date limite, soit le 30 juin.

Un suivi des activités des Régies est également présenté, dont l'avancement du projet Mission recyclage compostage Laurentides en collaboration avec Synergie Économique Laurentides.

M. Denis Charette quitte la séance, il est 16 h 15.

COBALI - PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

Mme Janie Larivière et M. Pierre-Étienne Drolet du COBALI sont présents afin de faire une présentation du plan directeur de l'eau aux maires et mairesses et de les informer des diverses activités du COBALI.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h 25.

Gilbert Pilote, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice
générale et secrétaire-trésorière**